

Saint Chamond, le 18 janvier 2008

Michel PONTON  
Conseiller municipal  
A GAUCHE AUTREMENT

André MOULIN  
conseiller municipal  
LUTTE OUVRIERE

## LETTRE OUVERTE

à/

**Monsieur DUCARRE**  
**Maire de Saint Chamond**

Monsieur le maire,

Représentants de la municipalité de Saint Chamond au Syndicat intercommunal, nous vous avons demandé par notre courrier du 2 janvier d'inscrire une question portant sur « la procédure pour l'attribution du contrat de la distribution de l'eau » à l'ordre du jour du conseil municipal du 11 février 2008, dans un souci de transparence vis à vis des Saint Chamonais.

Dans votre courrier de réponse du 14 janvier vous nous signifiez votre refus « pour des raisons légales ».

Si la loi ne vous oblige pas à le faire, puisque la compétence de la distribution de l'eau a été transférée au Syndicat intercommunal, rien ne vous interdit de mettre, tout de même, cette question à l'ordre du jour puisque les représentants de la municipalité de Saint Chamond au Syndicat des eaux vont être amenés à prendre position, à court terme, sur le choix du délégué. Et ces représentants au Syndicat ne représentent pas qu'eux-mêmes mais la municipalité.

L'affaire que nous évoquions dans notre courrier nous interroge sur certaines pratiques « étonnantes » de la CGE devenue Véolia. Nous espérons qu'il n'y pas que les élus de l'opposition qui s'interrogent et souhaitent la transparence dans ces histoires d'eaux pas toujours très claires.

Nous rappelions dans notre courrier que « en 2004, vous n'avez pas informé les élus de notre conseil municipal et en particulier les membres de la commission consultative des services publics sur de telles pratiques pour le moins « étonnantes ». Vous n'avez, à notre connaissance, lancé aucune procédure officielle pour demander des explications au délégué sur le fonctionnement du service des eaux et les comptes transmis. »

Vous avez fait le choix, avec les élus de votre majorité municipale (toutes tendances confondues), de confier, à nouveau, la distribution de l'eau à une entreprise privée plutôt que le retour à une régie intercommunale.

Il nous paraît indispensable que vous nous précisez les mesures que vous souhaitez que le Syndicat intercommunal des eaux mette en place pour que les intérêts des consommateurs Saint Chamonais soient garantis et qu'on ne retombe pas dans certaines pratiques « étonnantes ». C'est quand même le minimum qu'on puisse demander.

Et pour que tout soit transparent, il est indispensable que le débat ait lieu en conseil municipal pour que tous les élus connaissent les tenants et les aboutissants de ce dossier et puissent s'exprimer publiquement.

Vous nous proposez d'évoquer cette question lors des questions diverses, c'est-à-dire en fin de conseil, c'est à dire, à une heure avancée. L'importante question du renouvellement du contrat de la distribution de l'eau pour 9 ans mérite mieux. En tout cas c'est notre point de vue.

Un véritable débat s'impose et vous ne pouvez pas le refuser en vous abritant derrière des fausses raisons de procédure. Vous pouvez inscrire cette question à l'ordre du jour du conseil municipal du 11 février et nous vous le demandons, à nouveau, de le faire.

Recevez, Monsieur le maire, nos salutations distinguées.

**Michel PONTON**  
**Conseiller municipal**  
**A GAUCHE AUTREMENT**  
Membre titulaire du conseil et  
de la commission d'appel d'offre  
du Syndicat Intercommunal des eaux  
Saint Chamond / L'Horre

**André MOULIN**  
**conseiller municipal**  
**LUTTE OUVRIERE**  
Membre suppléant du conseil et  
de la commission d'appel d'offre  
du Syndicat Intercommunal des eaux  
Saint Chamond / L'Horre

Copies : - Monsieur BUISSON président et Madame BERLIER vice-présidente du Syndicat  
- Conseillers municipaux de Saint Chamond et L'Horre  
- Monsieur le Préfet  
- La presse